

Références : AM/AN

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 juin 2020 d'autoriser Monsieur DASTILUNG Jean-Paul, Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords – cadres de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voies cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt,

Vu que les tranches optionnelles 1, 2 et 3 doivent être affermies,

Considérant que l'acheteur doit prendre une décision pour affermir les tranches optionnelles, conformément à l'article R2113-6 du Code de La commande Publique,

DECIDE :

1° D'affermir les tranches optionnelles 1, 2 et 3 du marché d'aménagement de pistes cyclables sur le territoire de la communauté de Communes du Warndt, pour :

BEREST LORRAINE SAS de Yutz

Pour un montant de 7 682,85 € HT pour la tranche optionnelle 1

Pour un montant de 15 487,65 € HT pour la tranche optionnelle 2

Pour un montant de 13 414,50 € HT pour la tranche optionnelle 3

2° La présente décision sera transmise par voie électronique à la Sous-Préfecture de Moselle, affichée en siège de la CCW et inscrite au registre des décisions du Président.

3° Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyen » par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

4° La directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Creutzwald, le 20 mars 2025



Le Président,

Jean-Paul DASTILLUNG